

VISIO - Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

TOO041SCIA

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

A distance -
Synchronie

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Un accompagnement post formation est disponible en option sur demande, n'hésitez pas à contacter Gaëlle ou Julien pour plus d'information.

Objectifs

- Comprendre les fondements juridiques et les objectifs du CIA.
- Maîtriser les critères d'attribution, les modalités de calcul et les aspects réglementaires.
- Être en mesure de mettre en place ou de réviser le dispositif du CIA dans une organisation publique.

Public Visé

Responsables et gestionnaires de personnels territoriaux

Pré Requis

Avoir suivi la formation "Rémunération des agents publics", ou justifier de connaissances sur la rémunération de niveau confirmé

Objectifs pédagogiques

Comprendre les fondements juridiques et les objectifs du CIA
Maîtriser les critères d'attribution, les modalités de calcul et les aspects réglementaires
Être en mesure de mettre en place ou de réviser le dispositif du CIA dans une organisation publique

Parcours pédagogique

Introduction au Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

- Définitions et cadre légal :
 - Le CIA dans la fonction publique (fonction publique territoriale, hospitalière, d'État)
 - Les textes de référence (Code général de la fonction publique, Décret n° 2014-513 et autres)
 - Différence entre le CIA et les autres régimes indemnités (IFSE, primes)

Objectifs du CIA :

- Rémunérer la performance individuelle.
- Valoriser l'engagement et l'atteinte des objectifs spécifiques.

Public concerné :

- Qui peut bénéficier du CIA ?
- Cas particuliers (temps partiel, congés spécifiques, etc.)

Les critères et les modalités d'attribution du CIA

Critères de performance et d'évaluation :

- Définition des critères d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs)
- Mise en lien avec les objectifs fixés dans les entretiens professionnels annuels
- Gestion des cas particuliers (absences prolongées, situations de mobilité)

Calcul et enveloppe budgétaire :

- Principes de calcul du CIA (montants, plafond, proportionnalité)
- Gestion de l'enveloppe globale : contraintes budgétaires et équité

Procédure d'attribution :

- Chronologie des étapes (évaluation, propositions, validation)
- Rôle des instances paritaires (CAP/CST)
- Les droits des agents (recours et transparence).

Exemples pratiques :

- Études de cas sur la fixation des montants.
- Analyse des bonnes pratiques issues des collectivités.

Mise en œuvre opérationnelle et enjeux du CIA

Processus de mise en œuvre :

- Élaboration des outils de suivi (grilles d'évaluation, tableaux de bord)
- Formation des managers sur l'évaluation et la communication
- Sensibilisation des agents à l'intérêt du CIA

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire spécialiste du régime indemnitaire et du CIA

• **Enjeux et limites :**

- Motivations et reconnaissance professionnelle
- Gestion des conflits et perception d'injustice
- Équilibre entre performance individuelle et performance collective

• **Atelier pratique :**

- Mise en situation : Atelier de construction d'une grille de critères pour la mise en œuvre du CIA et d'un tableau de répartition du CIA

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation** : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.

- **Après la formation** : une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Effectif

De 3 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : 680.00

Inter Adhérent (Par personne) : 640.00



Contactez-nous !

Julien LAUDAT
Responsable formation

Tél. : 0153391424
Mail : julien.laudat@adiaj.org